SAINT-BARTH'ACTUS

SEPTEMBRE 2021 N ° 14

St-Barthélemy de Vals

SÉCURITÉ ROUTIERE

La vitesse excessive des véhicules est une préoccupation importante pour beaucoup d'entre vous.
Adapter sa vitesse à proximité des habitations, des écoles ou d'un arrêt de bus est un gage de sécurité et de réduction des nuisances.

Il n'est bien entendu pas possible de réaliser des aménagements (chicanes, ralentisseurs...) sur l'ensemble des voiries pour contraindre les automobilistes à ralentir.
Les routes ne sont pas toujours adaptées à l'évolution du trafic.
Plusieurs actions seront réalisées prochainement :

- Délimitation précise de l'agglomération, avec la pose de panneaux sur l'ensemble des voies communales permettant d'accéder au bourg
- Extension de l'entrée de l'agglomération côté rue de la Vallée
- Renforcement de la signalétique verticale rue de la Vallée et du Vercors, et à Villeneuve
- Passage de la limitation de vitesse à 30 km/h sur l'ensembles des voies communales situées dans le périmètre de l'agglo, sur la rue des Ecoles et la rue des Roches qui dansent.
- Pose d'un radar pédagogique itinérant pour sensibiliser les usagers

ÉCOLE MATERNELLE

Le changement du portail d'entrée a été effectué côté Champ de Mars.

Sur l'ensemble des fenêtres de l'école maternelle, la peinture intérieure et extérieure a été effectuée.

TRAVAUX AUX ABORDS DES ÉCOLES

Suite à la construction de la nouvelle école, des travaux de sécurisation aux abords ont été réalisés.

- En première phase, après la réouverture de la rue du Champs de Mars, un chemin piétonnier a été réalisé le long de cette rue.
- Un sens de circulation a été mis en place dans la rue du Champs de Mars et la rue des Griottiers.
- Une délimitation a été posée au sol rue des Griottiers pour favoriser la circulation piétonne et un ralentisseur a été créé.
- Dans une deuxième phase, un aménagement de la rue des Ecoles a été réalisé avec l'aide du département.
- Ces travaux ont consisté :
    - à la création de deux plateaux traversants,
    - à la sécurisation de l'entrée de l'école Privée.
    - à la réfection de la rue des Ecoles et rue des Contes de Perrault.
    - à la création d'un chemin piétonnier parallèle à l'école primaire et rue des Ecoles et de places de parking.

RENTRÉE SCOLAIRE A SAINT-BARTHÉLEMY-DE-VALS

C'est déjà l'heure de la rentrée !

Pour le plus grand plaisir des petits et des grands, ce jeudi 2 septembre, les élèves reprennent le chemin de l'école pour cette rentrée des classes sous un soleil radieux.
La municipalité, le corps enseignant et le personnel communal sont sensibilisés et impliqués pour garantir l'application permanente des règles sanitaires afin que cette année scolaire se passe au mieux.

Restons tous vigilants et respectons les gestes barrières !

Belle année scolaire à toutes et tous !

MUTUELLE COMMUNALE

MUTUELLE

Une complémentaire santé pour tous !

Le CCAS de la Mairie de St Barthélemy-de-Vals et AXA ont mis en place un partenariat pour *une mutuelle communale*.

Pour votre santé : La commune de st Barthélemy-de-vals se mobilise pour la « santé pour votre commune » et vous permet d'avoir une couverture avantageuse à des tarifs préférentiels.
Jusqu'à **-25%** des remises préférentielles à vie.

Pour qui : Tous les administrés, artisans, commerçants, retraités, en recherche d'emploi ….

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez des maintenant prendre contact auprès des agents d'AXA.

Mr **Wilfried JAILLET** AXA France AEP Inspecteur Conseil : 06 89 07 02 09 wilfried.jaillet@axa.fr
Mme **Catherine DUSSAIX Agent mandataire Axa** : catherine.dussaix@orange.fr>

Ils se feront un plaisir de prendre en compte votre demande. Les rendez-vous se font à votre domicile.

En raison de la crise sanitaire, la réunion du 21 Octobre 2021 est reportée ultérieurement.

***Pas de rendez-vous pris en Mairie*. Seul les agents d'AXA sont habilités à prendre les rendez-vous.**

CITY ALL

C'est l'application du Citoyen.

Le compagnon idéal pour rester connecté à l'information locale, à l'échelle de votre commune et de votre territoire.
Avec les notifications, vous serez averti immédiatement en cas d'alerte ou pour un événement à ne pas manquer

Comment vous abonner à votre ville ?
- Téléchargez L'application CityAll® sur votre smartphone
- Tapez le nom de votre commune ou le code postal
- C'est parti, vous êtes abonné

VIGICRUES

RECYCLEZ TOUS VOS EMBALLAGES EN PLASTIQUE AVEC LE SIRCTOM !

Dès le 04 octobre prochain, vous pourrez ajouter dans le bac de tri jaune :

- Les barquettes alimentaires de viande, beurre, plats préparés, fromages, …
- Les pots de yaourts, de crème et boites de cacao, …
- Les sacs et sachets de chips, pain de mie, bonbons, légumes, …
- Le film plastique de vos bouteilles d'eau, film alimentaire, …
- Les tubes de dentifrice, sauces, crème, et les pots et boites de repas pour les animaux, …
- Les gourdes de compotes, emballages de médicament, feuilles d'aluminium et sachets de café en aluminium, …
- Les bouchons, couvercles et capsules de bière (par exemple) et capsule de machine à café, etc

Attention, tous les objets en plastique ne se recyclent pas. Nous parlons ici uniquement des emballages en plastique.

Voici les bons gestes à adopter pour trier plus facilement :

- Posez-vous la question « est-ce un emballage (barquette de beurre, films plastique, blisters…) ou un objet (casserole, jouet, assiette cassée...) ? ». Si c'est un emballage, alors il est à déposer dans le conteneur jaune destiné au tri. Si c'est un objet, alors il est à donner ou à apporter en déchetterie.
- Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider.
- Déposez directement vos emballages non imbriqués dans le conteur de tri, pas dans un sac.

Le recyclage vous parait encore compliqué, le SIRCTOM vous conseille d'installer l'application du Guide Du Tri de Citéo sur votre téléphone. Il vous suffira de préciser le nom de votre commune, et vous n'aurez qu'à demander où va votre déchet.

Il est important de laisser les points d'apports volontaires propres et de ne rien déposer en dehors des containers par respect des employés communaux qui doivent procéder à l'enlèvement de ces dépôts sauvages.
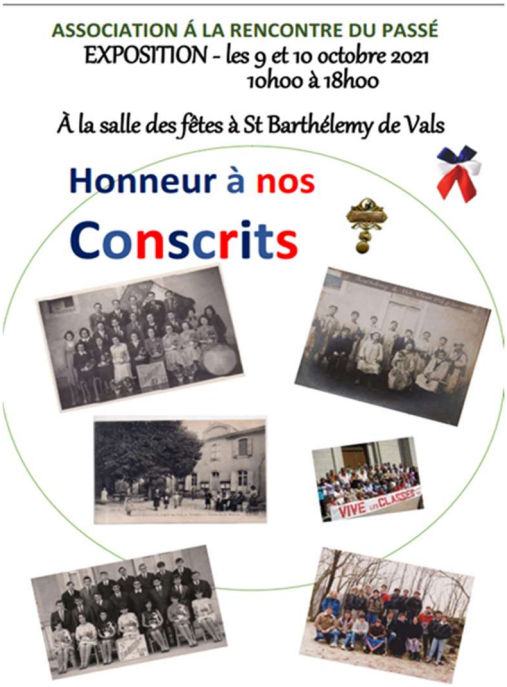
PROCHAINEMENT